

CHARTRE D'USAGE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Préambule

La présente charte a pour objet de fixer les règles liées à l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le cadre des activités d'enseignement, documentation, éducation, orientation et pastorale du Collège épiscopal Saint Etienne. Ses règles et obligations s'appliquent à toutes les personnes autorisées à utiliser le réseau pédagogique du Collège épiscopal Saint Etienne.

Cette charte vise également à responsabiliser tous les acteurs et usagers des ressources TIC pour leur permettre de prendre la juste mesure des risques liés aux usages pédagogiques des TIC.

Article 1 : Chaque utilisateur se voit attribuer en début d'année un compte informatique (identifiant et mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique. Les identifiant et mot de passe sont nominatifs, personnels et inaccessibles (c'est-à-dire qu'on ne peut les communiquer à autrui).

Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite ainsi que de la fermeture de sa session.

L'utilisateur est tenu de prévenir pour toute anomalie constatée, en particulier :

- si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter ou s'il est utilisé par quelqu'un d'autre ;
- si sa session ne s'ouvre pas correctement ;
- s'il constate une modification dans ses travaux personnels.

Article 2 : Chaque utilisateur dispose d'un compte Office 365 et se voit attribuer l'usage de cinq licences pour installer cette suite bureautique à titre personnel. Pour plus d'informations sur la gestion de la confidentialité dans Office 365 : <https://products.office.com/fr-fr/business/office-365-trust-center-cloud-computing-security>

Les utilisateurs sont tenus de respecter la législation en vigueur plus particulièrement en ce qui concerne :

- le respect des personnes (pas d'atteinte à la vie privée ou au secret de la correspondance, ni d'injures ou de diffamation, respect du droit à l'image) ;
- la protection des mineurs contre les contenus dégradants, violents ou favorisant sa corruption ;
- le respect l'ordre public qui condamne le racisme, l'antisémitisme ou l'apologie du crime ;
- le respect du droit d'auteur des œuvres littéraires, musicales, photographiques ou audiovisuelles mises en ligne, et d'une manière générale, le respect du code de la propriété intellectuelle ;
- les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CHARTRE D'USAGE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Au sein de l'établissement, les utilisateurs :

- bénéficient du droit d'usage des services proposés par l'établissement ; ce droit est personnel, incessible et lié à l'appartenance à l'établissement ou à l'école ;
- ont droit au respect de la vie privée et à la confidentialité des informations personnelles.

Article 3 : Chaque utilisateur s'engage à ne pas effectuer volontairement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de s'approprier l'identifiant et le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- d'accéder, de modifier ou de détruire des informations appartenant à d'autres utilisateurs (répertoires, logiciels *etc.*) ;
- d'installer des logiciels ou d'en faire une copie, de modifier la configuration des machines.

Article 4 : Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition et à ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau. L'utilisateur ne doit pas effectuer, de manière volontaire, d'actions pouvant nuire à l'intégrité des systèmes.

Article 5 : L'utilisation des ressources doit exclusivement être limitée au cadre des activités pédagogiques.

Article 6 : Tout utilisateur doit quitter un poste de travail en fermant sa session.

L'enregistrement des travaux doit être réalisé sur OneDrive (mis à disposition par l'établissement).

Avant d'être lancée, toute impression doit être autorisée par un adulte de l'établissement (professeur documentaliste, enseignant, personnels...)

Règles d'utilisation des tablettes fournies par l'établissement

Les tablettes sont propriétés du Collège épiscopal Saint Etienne. Leur utilisation fait l'objet d'une convention, signée par les utilisateurs et leurs responsables légaux.

Les administrateurs de réseaux peuvent, pour des raisons techniques mais aussi juridiques, être amenés à analyser et contrôler l'utilisation des services. Dans ce cadre, ils se réservent le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système. Des contrôles peuvent être opérés par des dispositifs techniques automatiques, en accord avec la réglementation en vigueur.

Charte internet

L'utilisation de l'Internet en milieu scolaire vise à favoriser l'épanouissement des élèves, à faire d'eux de futurs **adultes autonomes et responsables** de leurs choix.

L'accès à Internet est un droit de chaque utilisateur mais comporte aussi des devoirs.

Certaines règles doivent être respectées :

- L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre scolaire ou du projet personnel de l'élève.
- Les échanges de courriels dans le cadre pédagogique seront exclusivement effectués par le site <http://courrier.cse-strasbourg.com>.
- L'utilisateur adulte s'engage à utiliser Internet exclusivement dans le cadre de l'exercice de sa fonction.
- L'accès, en libre-service, à des fins personnelles ou de loisirs n'est pas toléré, excepté pendant les récréations.
- Toute consultation doit se faire avec autorisation et en présence d'un adulte de la communauté éducative, qui pourra exercer une surveillance des sites consultés.
- Le téléchargement et l'installation de logiciels sur les postes de travail sont interdits.
- L'usage de clés USB personnelles est possible après autorisation et passage à l'antivirus.
- Chaque utilisateur doit respecter les règles juridiques : propriété intellectuelle, respect des autres, respect des valeurs humaines et de la vie en société.

Il est donc interdit de consulter ou de publier des documents :

- à caractère pédophile ou pornographique, incitant aux crimes, délits et à la haine ;
- à caractère diffamatoire (c'est-à-dire porter atteinte à la réputation de quelqu'un), injurieux, obscène (c'est-à-dire impudique)... ;
- à caractère commercial.

Si de tels documents étaient consultés involontairement, l'utilisateur informera immédiatement le service informatique de l'établissement à l'adresse support@cse-strasbourg.com en indiquant l'adresse du site concerné.

CHARTRE D'USAGE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

En cas de non-respect de l'une de ces règles, le compte de l'utilisateur sera fermé et il s'expose aux sanctions disciplinaires et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur :

- loi n° 92-597 du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle) ;
- loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 ;
- loi n° 82.652 sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982 modifiée le 30 sept. 1986 ;
- loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 ;
- loi Hadopi du 12 mai 2009 ;
- loi n° 78-17 informatique et libertés du 6 janvier 1978.

Je soussigné,, reconnais avoir pris connaissance de la charte d'usage des TIC et de la charte internet du Collège épiscopal Saint Etienne et m'engage à les respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues.

Signature de l'utilisateur

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du représentant légal pour les mineurs

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)